

Allocution

**du professeur Walter HALLSTEIN,
Président de la Commission de la
Communauté économique européenne,**

devant la

**Cinquième assemblée générale des syndicats
libres des Etats membres des Communautés européennes**

à Rome

le 11 novembre 1966

Monsieur le président, Messieurs les présidents du Parlement et du Conseil de ministres, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais commencer mon adresse à ce congrès sans avoir d'abord rendu au genius loci l'hommage qui convient.

Rome, la ville éternelle, est la patrie de toujours de tout Européen. Des courants spirituels et des forces de volonté ont jailli ici et ont laissé des traces profondes, indélébiles dans l'histoire européenne et dans le présent européen. Sans eux il n'y aurait pas cette réelle unité intérieure de l'Europe, qui seule rend possible l'entreprise visant à donner à ce continent une nouvelle forme politique extérieure. Nous sommes fiers d'appeler traité de Rome le traité qui a institué la Communauté économique européenne.

Nous remercions l'Italie, qui dès les premiers débuts est fermement liée à l'oeuvre européenne de notre époque comme une composante dont on ne peut imaginer l'absence, un vigoureux élément moteur de l'action de la Communauté européenne où toutes les forces démocratiques du pays viennent constamment agir.

Monsieur le président Rosenberg, Mesdames, Excellences,
Messieurs,

J'ai l'honneur et la joie sincère d'apporter à ce congrès les salutations et les voeux chaleureux de la Commission de la Communauté économique européenne.

Ces salutations s'adressent aussi et tout particulièrement au président Fritz Rosenberg, qui préside ce congrès et qui compte parmi les Européens de la première heure, au tout premier rang des champions de la grande cause européenne, avec une conviction fondée sur la clarté des notions et avec une fermeté de caractère que n'abusent pas les contrariétés ni les hauts et les bas inévitables de la routine quotidienne.

Ce congrès témoigne de l'action européenne des syndicats libres. Il reflète le succès de votre effort visant à engager les travailleurs au service de l'oeuvre d'unification européenne, à concilier leur intérêt collectif avec l'intérêt communautaire. La Communauté économique européenne a dès le début trouvé dans les syndicats des amis sûrs. Je suis ici avec mon collègue et ami Levi-Sandri pour vous exprimer les remerciements de la Commission pour votre coopération indispensable aux tâches communes, pour la solidarité sans cesse manifestée et votre confiance et pour vous encourager à rester indéfectiblement fidèles à l'idéal européen.

Il ne m'appartient pas de me mêler aux entretiens techniques que vous avez eus. Le rapport annuel fort instructif de votre secrétariat européen dépeint presque l'ensemble du domaine du traité de Rome comme champ de travail syndical fécond. M. Levi-Sandri et ses collaborateurs ont suivi vos débats; il vous a lui-même exposé le programme de travail de la Commission en matière de politique sociale que vos représentants ont aidé à préparer. Cela me permet de concentrer ma contribution sur quelques remarques générales qui porteront sur la dimension économique, la dimension sociale et la dimension politique de l'unification européenne.

La voie du progrès économique a été tracée par le traité de Rome : le premier pas, qui sera franchi au milieu de 1968, mène à la mise en place d'un marché commun aux dimensions d'un continent, le deuxième, depuis longtemps préparé, vise à regrouper les six économies nationales de la Communauté en une grande économie européenne unifiée qui soit à la hauteur des enjeux de notre époque. Cette voie s'est révélée la bonne; économiquement l'intégration est un succès : depuis son début en 1958 la Communauté est devenue la plus grande puissance du monde pour le commerce extérieur, tandis que son commerce intérieur a triplé. De par sa croissance économique elle fait depuis lors partie du groupe de tête des puissances industrielles; son produit national brut s'est accru d'un peu moins de 50 % et sa production industrielle de plus de la moitié.

Le souci primaire des syndicats est d'ouvrir cette Communauté économique européenne florissante au progrès social. A juste titre, car la Communauté est là pour le citoyen. Elle ne sert pas au profit de quelques-uns, mais au bénéfice de tous. Une distribution équitable du produit national doit accompagner l'expansion. La Communauté veut améliorer les conditions de vie et de travail, sans les uniformiser mécaniquement. C'est aussi dans l'intérêt de l'intégration, car une politique sociale éprise de progrès n'est pas le plus faible moyen de favoriser un rapprochement toujours plus étroit des peuples de l'Europe.

La Communauté apporte à l'individu une sorte de droit civique européen, qui est garanti par l'interdiction de toute discrimination fondée sur la nationalité. Le contenu de ce droit est marqué par la pensée politique et l'héritage juridique commun de l'Europe. Car notre Communauté n'est pas une construction indifférente aux valeurs, une morne création de cerveaux de technocrates. Non, la Communauté européenne est fœcialement engagée. Sa constitution recèle un ordre de valeurs. Les droits sociaux fondamentaux du citoyen y trouvent leur place.

Plus l'intégration avance et plus s'élargit l'espace où la liberté, l'égalité et la sécurité des Européens sont garanties. Ce n'est pas là terne théorie. Le travailleur le sent aussi. Quelques exemples :

Nous gagnons plus de liberté : les frontières tombent. L'accès aux centres de prospérité économique est ouvert à tous les travailleurs dans la Communauté. Le marché européen du travail devient une réalité. Un quart de million d'Italiens ont trouvé hors du pays leur travail et leur pain. La politique commune de formation professionnelle contribue aussi à la mobilité croissante de la main-d'oeuvre.

Nous gagnons plus d'égalité : l'unité européenne crée l'égalité aussi dans le domaine du social. Les ouvriers en provenance des Etats membres bénéficient aujourd'hui en principe des mêmes droits sociaux que leurs collègues du pays. Ils ne sont plus des travailleurs dits étrangers dépourvus de garanties; l'axiome de la priorité absolue des

marchés nationaux du travail ne vaut plus pour eux. Les conditions de travail s'égalisent aussi dans les Etats membres, le plus souvent vers le haut; la semaine de cinq jours, le congé payé prolongé sont ainsi passés dans le patrimoine commun européen.

Enfin nous gagnons plus de sécurité : dans la Communauté, les Etats membres pourvoient solidairement à la sécurité sociale : les institutions européennes combattent les crises économiques qui jadis ont sans cesse mis en danger d'innombrables emplois. Le succès de l'intégration favorise aussi le travail et le bien-être dans les régions qui ont un retard à combler. Depuis 1958, le chiffre du chômage dans la Communauté a diminué de moitié, même si en Italie ce ne fut pas sans contre-coup momentané. Simultanément on est parvenu à élargir la protection de l'assurance sociale et à l'étendre à de nouveaux groupes, par exemple aux travailleurs étrangers.

Le rapport annuel de votre secrétariat européen signale aussi l'ombre qui obscurcit ce tableau favorable : la montée excessive des prix au consommateur. Assurément ceci a réduit l'accroissement des revenus depuis 1958. Mais même si l'on en tient compte, les revenus nets des ouvriers industriels dans la Communauté ont augmenté en termes réels de 40 % environ. Et c'est là plus que nous n'avions tous osé espérer en 1958. C'est d'autant plus remarquable que la durée du travail et la proportion de la population active ont diminué. Nous avons donc profité fort notablement de l'accroissement de productivité que l'économie a enregistré depuis l'entrée en vigueur du traité de Rome. Mais je me garderai d'enjoliver.

En effet l'intégration européenne n'est pas une panacée contre les dérangements. Mais la Communauté n'a pas à servir de bouc émissaire pour les défaillances d'autres instances. Elle n'a guère encore eu l'occasion de "pêcher"; même les prix agricoles élevés de la CEE que l'on déplore si souvent ne sont pas encore entrés en vigueur. Il y a assez de raisons pour justifier notre confiance de voir la Communauté apporter des avantages au citoyen européen en sa qualité de consommateur également. Je les expose volontiers devant cet auditoire, puisqu'il n'y a pas d'organisation représentant exclusivement le consommateur européen.

Premièrement, les marchandises importées en provenance des pays membres deviennent grâce à la suppression des droits intérieurs dans la Communauté moins chères en termes absolus ou relatifs, en termes relatifs lorsque l'avantage consiste à compenser une hausse des prix. Toujours est-il qu'il s'agit de montants considérables auxquels le fisc renonce (près de 800 millions de DM aujourd'hui encore en Allemagne) et qui peuvent bénéficier au consommateur.

Deuxièmement, la concurrence de l'économie européenne s'intensifie et s'élargit sur le marché commun de telle sorte que la chance s'accroît de répercuter les avantages de prix sur le consommateur. C'est en ce sens qu'agit la politique anti-cartels et anti-monopoles de la Communauté, ainsi que l'expérience l'enseigne déjà.

Troisièmement, le grand marché européen contraint l'économie à des mesures de rationalisation et de spécialisation. Une politique communautaire de concentration, par exemple le concours apporté à la formation de sociétés européennes, favorise ce processus, dont les avantages deviennent par suite de la concurrence tangibles jusqu'au consommateur.

Quatrièmement, le marché commun offre au consommateur un choix bien plus large de produits parmi lesquels il peut satisfaire bien mieux qu'auparavant ses besoins individuels.

Cinquièmement, l'ouverture des frontières entre les Etats membres agit comme une soupape de sûreté, qui entre en fonction en cas de hausse des prix et déclenche "l'importation de la stabilité" dans l'économie menacée d'inflation.

Sixièmement, la croissance économique stimulée par la Communauté signifie naturellement une augmentation plus rapide du revenu national et par conséquent pour le titulaire de revenus la possibilité d'accroître sa consommation.

Septièmement et en particulier la Communauté renforce l'économie libre, qui n'est pas commandée comme à l'Est par de quelconques fonctionnaires d'après de prétendus besoins collectifs, mais est régie par le consommateur.

Voilà pour les intérêts du consommateur, qui ont bien constamment et très légitimement trouvé dans les syndicats d'éloquents avocats.

Persone ne nie le progrès social des travailleurs au cours des neuf années passées. Mais ce n'est pas une raison pour se croiser complaisamment les bras. Toujours plus denses se succèdent les décisions de la Communauté qui peuvent être d'une grande portée sociale. Les prix agricoles, les tarifs de transport, les impôts de consommation et bien d'autres choses exigent du législateur communautaire qu'il soit prêt à assumer ses responsabilités de politique sociale. La tâche que la Communauté n'a nullement encore accomplie complètement consiste à lier en une politique de progrès les éléments socialement importants de l'intégration.

La Commission en tout cas s'efforce de son mieux de favoriser l'oeuvre d'intégration en matière de politique sociale. Elle a essayé de multiples façons d'orienter et de stimuler l'évolution sociale dans la Communauté. La preuve en est donnée aussi par ses propositions les plus récentes, par exemple celles qui visent à améliorer le Fonds social européen (qui déjà dans le passé a contribué au reclassement de près d'un demi-million de travailleurs), à appliquer des programmes spéciaux pour une formation professionnelle accélérée et à remanier les dispositions sur la sécurité sociale des quelque deux millions de travailleurs migrants; prochainement la Commission présentera un projet de règlement pour la réalisation complète de la liberté de circulation.

La Commission a travaillé étroitement avec les partenaires sociaux et les gouvernements pour rassembler les informations sur les salaires, la durée du travail, les congés payés, les conventions collectives, les systèmes de sécurité sociale, dont nous avons besoin pour nous atteler à une harmonisation des régimes en vigueur dans les Etats membres.

Naturellement le Traité trace des limites étroites à la Commission dans le domaine de la politique sociale. A cela s'ajoutent les notables difficultés de fond. Il est à déplorer que les ministres responsables des problèmes du travail et des affaires sociales n'aient plus tenu

de session du Conseil depuis plus de deux ans. Malheureusement les gouvernements inclinent à traiter les questions sociales non au niveau de la Communauté, mais au niveau national, attitude qui peut difficilement être considérée comme interprétation dynamique du traité de Rome.

Car l'objectif est l'union en matière de politique économique et sociale, l'union de la politique économique et sociale dans la Communauté européenne. Nous voulons le bien-être pour chacun, ce qui n'est pas une maquette sociale perfectionniste, mécaniquement égalitaire. A cet égard, l'économie a fait ses preuves comme puissante locomotive de l'intégration. Elle le reste assurément, si nous ne surchargeons pas le train du progrès avec des revendications maximales. Car l'intégration est certes un processus sûr, mais laborieux aussi, qui n'avance que pas à pas, économiquement, socialement, politiquement.

Les syndicats libres de l'Europe se sont donné pour tâche de modeler, de développer et de défendre un ordre libre, social et démocratique du continent. Telle est la tâche de tous les "artisans" travaillant à l'oeuvre d'unification. Ensemble nous voulons faire de la Communauté une avant-garde du progrès, un rempart de la démocratie. La solidarité de ceux qui ont souscrit à cet objectif est indispensable pour la réussite. C'est pourquoi non seulement les Etats membres, non seulement les "Européens de profession", mais aussi les divers groupes et associations à leur niveau doivent se regrouper dans la tâche européenne commune. Ce congrès démontre que les syndicats l'ont nettement perçu.

Préconiser le progrès européen ne signifie pas aujourd'hui l'appel à la révolution. La patience est nécessaire, un travail tenace, réaliste et lucide de tous les jours sur tous les fronts de l'intégration. Personne n'a besoin de jeter le manche après la cognée si tout ne réussit pas d'emblée.

Au contraire, la Commission remplit dans le même esprit de persévérance et de progrès qu'au début les tâches qui lui incombent d'après le Traité. La crise constitutionnelle de l'an passé a certes laissé des traces dans la Communauté. Mais les institutions fonctionnent de nouveau normalement. Les données du succès de cet été - prix agricoles, financement agricole, union douanière, négociation Kennedy, pour ne citer que des têtes de chapitre - le prouvent. L'union en matière de politique économique et sociale s'érige en réalité. Elle est le premier fragment indestructible de l'unification européenne.

Cette unification n'entraîne certes pas automatiquement une unification dans les autres domaines. Mais elle signifie une constante invitation pressante aux Etats membres à y rechercher aussi une unification - surtout dans la politique étrangère et la politique de sécurité - et elle augmente la capacité des Etats membres de parvenir à une telle unification. Et de même elle est axée sur un élargissement géographique.

Ainsi se comprend la Communauté européenne comme noyau et avant-garde de la Communauté de l'Europe libre. L'expérience l'enseigne : plus activement elle achève son oeuvre d'unification et mieux elle peut être à la hauteur de sa responsabilité pour toute l'Europe. Aussi est-il universellement reconnu aujourd'hui dans l'Europe entière que, pour reprendre les termes de la résolution du 26 janvier 1966 de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, la Communauté européenne à élargir offre la meilleure base pour réaliser l'unité économique et politique de toute l'Europe.

Cela vaut aussi pour l'Est de notre continent. Dès aujourd'hui la Communauté agit comme un facteur de la politique européenne à l'égard de l'Est. On n'a qu'à l'utiliser !

Voilà suffisamment de raisons pour maintenir tenacement l'acquis dans la Communauté économique européenne et pour l'agrandir opiniâtrement. Naturellement il y a des revers. Les prophéties de malheur ne servent de rien ici. "Maintenant plus que jamais", telle est la réponse pertinente. Le courage et la fidélité à l'oeuvre sont nécessaires.

La routine européenne peut à l'occasion être terne et sans éclat. Elle ne peut nous décevoir. Car nous savons que nous suivons une nécessité historique : l'unification européenne est la tâche de notre époque. Ou bien nous l'accomplirons et alors l'Europe survivra, et survivra brillamment. Ou bien nous faillirons à la tâche et alors l'Europe est perdue.

Dans la lutte pour l'unité de notre continent il est bon de savoir que les syndicats européens sont au coude à coude avec nous.